

## Algorithme N'blues...

Où l'on retrouve I-Ouille, pardons EY (Ernst & Young), dans l'élaboration de l'algorithme actuellement en cours d'élaboration. D'où la question : et la confidentialité dans tout ça ?

A l'heure actuelle, les services déconcentrés de la DGCCRF sont priés de faire remonter vers la cellule numérique du SNE des contrats et les suites y afférentes, pour mener à bien un projet numérique innovant, à savoir l'élaboration d'un outil de détection d'anomalies dans les contrats. Le but est de « faciliter » l'analyse des contrats et « accélérer » la recherche documentaire. Jusqu'ici, rien d'extraordinaire...

Problème, il a été annoncé devant des collègues en formation que ledit projet incluait un opérateur privé... la désormais inévitable firme EY. Cet aspect des choses a curieusement été occulté lors des réunions de service.

Or, le secret professionnel doit être, nous dit Géci, « *partagé entre ceux ayant compétence pour avoir connaissance des renseignements recueillis dans l'objectif du bon fonctionnement du service* ». Pour **SOLIDAIRES CCRF & SCL**, EY ne saurait rentrer dans cette catégorie !

**Aussi, SOLIDAIRES CCRF & SCL appelle les collègues à la plus grande défiance quant à la transmission d'informations nominatives qui ne seraient pas réservées, exclusivement, au SNE !**



*Une idée de logo innovant pour la CCRF ?*

Pour en revenir à la déontologie, on ne peut s'empêcher au vu de l'actualité récente d'avoir une pensée pour le croquignolesque « *guide de déontologie* » dont il est fait présentation dans tout le pays : on évitera de trop s'appesantir sur le chapitre « Impartialité et conflit d'intérêt ». Comme disait l'autre<sup>1</sup> : « *Selon que vous soyez puissant misérable...* »

---

<sup>1</sup> Si si, l'autre, avec son corbeau et son renard...